IMIO012687000003661

Madame Suzanne GILLET
La clé des maisons
Rue du Vélodrome, 4/1
5580 ROCHEFORT

ENVOI PAR LETTRE

Saint-Hubert, le 07 octobre 2026

Objet: Renseignements urbanistiques - RU 160/2026

N. réf. : Service - Urbanisme – S17996 – RU 160/2026
V.Réf. : [redacted]

Madame,

Faisant suite à votre demande du 17/09/2026 dont références sous rubrique, nous vous transmettons sous ce pli les renseignements demandés.

En application d'une délibération du Conseil Communal en date du 23 décembre 2025, vous serez redevable envers notre administration d'une somme de [redacted]

Une facture vous sera envoyée prochainement via notre service comptabilité.

Copie du présent est adressée par même courrier à Madame Caroline STIEVENART, Receveur régional, en vue du recouvrement de la taxe.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Frédéric LEROY

Le Bourgmestre,

Didier NEUVENS

Service traitant:

Service - Urbanisme
Antoine LEROY

Tél: 061/26.09.62
Email : urbanisme@saint-hubert.be
Site : www.saint-hubert.be

VILLE de SAINT-HUBERT

Madame Suzanne GILLES
IMMOBILIERE DURAND
Rue du Vélodrome 4/1
5580 ROCHEFORT

Saint-Hubert, le 07/10/2026

Nos réf : RU 160/2026
Vos réf : [redacted]

Madame,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques et en vertu des articles D.IV.99 et 100 du Code du Développement Territorial, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation serait introduite au sujet du bien considéré.

Concerne : AWENNE

Dénomination	Lieu-dit/adresse	Division	Section	N°	Exposant
Une maison d'habitation	*Rue de Mirwart*	3	A	191	H

Appartenant à :

- [redacted]
-
-
-

Le bien en cause :

1. Est situé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau adopté par le ministère de la Région Wallonne, Arrêté de l'Exécutif du 05 décembre 1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir carte n°1).

2. est situé dans le périmètre du schéma d'orientation local (SOL), *n° 84059-PCA-0004-01 - arrêté du Roi du 28/03/1952 (approbation)* (Voir carte n°2)

3. est soumis pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme – *84059-RSR-0003-01*-Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural – *Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 10/07/1985 modifié par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 10/11/1988. (Voir carte n°3);*

~~4. parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements / parcelle concernée par un versant supérieur à 30° (voir carte n°)~~

~~5. BDES Sol : parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) (voir carte n°)~~

6. A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

7. Le bien est :

- ~~inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code Wallon du Patrimoine ;~~
- ~~classé en application de l'article 196 du Code précité ;~~
- ~~situé à proximité d'une zone de protection visée à l'article 209 du Code précité~~
- localisé en tout ou en partie dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233 (voir carte n°4)
- ~~situé à proximité d'un site classé (voir carte n°)~~

~~8. Situé à moins de 100 mètres d'une zone Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages.~~
~~Et dans une zone Natura 2000 (Voir carte n°)~~

~~9. A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°1, datant de moins de deux ans ;~~

~~10. A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2, datant de moins de deux ans ;~~

D'après notre base de données, le bien :

~~11. A fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré après le 1er janvier 1977 ;~~

~~12. a fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;(voir carte n°).~~
~~*Date de décision:*~~

~~13. a fait l'objet d'un permis d'environnement ;~~

~~14. Il existe un certificat de Patrimoine pour le bien.~~

15. Est situé dans un périmètre où s'applique un réseau d'assainissement collectif, ou le réseau d'égouttage est existant, selon le PASH approuvé en date du 10 novembre 2005 et en vigueur à ce jour (voir carte n°5) ;

16. Est situé à proximité d'une voirie communale équipée en eau et électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;

17. Est longé devant par un chemin communal n°6 repris dans l'Atlas des voiries vicinales (voir carte n°6) ;

~~18. Est à 50m d'un cours d'eau non navigable de 3ème catégorie ; (voir carte n°5) ;~~

~~19. est situé en zone d'aléa d'inondation faible (par débordement) (voir carte n°)~~

~~20. est situé à moins de 20 m d'un axe de ruissellement concentré et traversé par un axe de ruissellement concentré (voir carte n°)~~

~~21. est situé en zone de wateringue (voir carte n°)~~

22. Est situé ~~à moins de 200m d'une vue remarquable et~~ dans un périmètre d'intérêt paysager (ADESA) (voir carte n°7)

~~23. Sont à moins de 250 m d'une canalisation FLUXYS (voir carte n°)~~

~~24. Est situé en zone de prévention forfaitaire de type IIb (voir carte n°4)~~

~~25. comprend des arbres remarquables (voir carte)~~

~~26. Est situé en dans un périmètre de rénovation urbaine (voir Carte n°)~~

Observations complémentaires :

Nous vous signalons que toute modification ultérieure des affectations et utilisations urbanistiques précitées, du nombre et/ou de la répartition de logements doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable et attirons votre attention sur le fait que les logements mis en location doivent être conformes au Code du Logement.

Infractions qui grèvent le bien et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction et/ou d'une mise en demeure et/ou d'un avertissement :
Aucun dossier de procès-verbal de constat d'infraction et/ou de mise en demeure et/ou d'avertissement n'est actuellement ouvert pour le bien.

Ce courrier ne présume pas de l'existence d'éventuelles infractions dont serait grevé le bien et qui n'auraient pas encore fait l'objet d'un constat d'infraction formel.

Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent ne pas être exhaustives.

Votre attention est attirée sur le danger que constitue l'achat / vente d'un immeuble grevé d'une infraction urbanistique. La responsabilité du propriétaire peut être engagée (en ce compris pour le maintien d'infractions urbanistiques).

Le Directeur Général,

Frédéric LEROY

VILLE DE SAINT-HUBERT
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Bourgmestre,

Didier NEUVENS

Service traitant :
LEROY Antoine
Service urbanisme

Tél. 061 26 09 62
Email urbanisme@saint-hubert.be

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 1- Plan de secteur

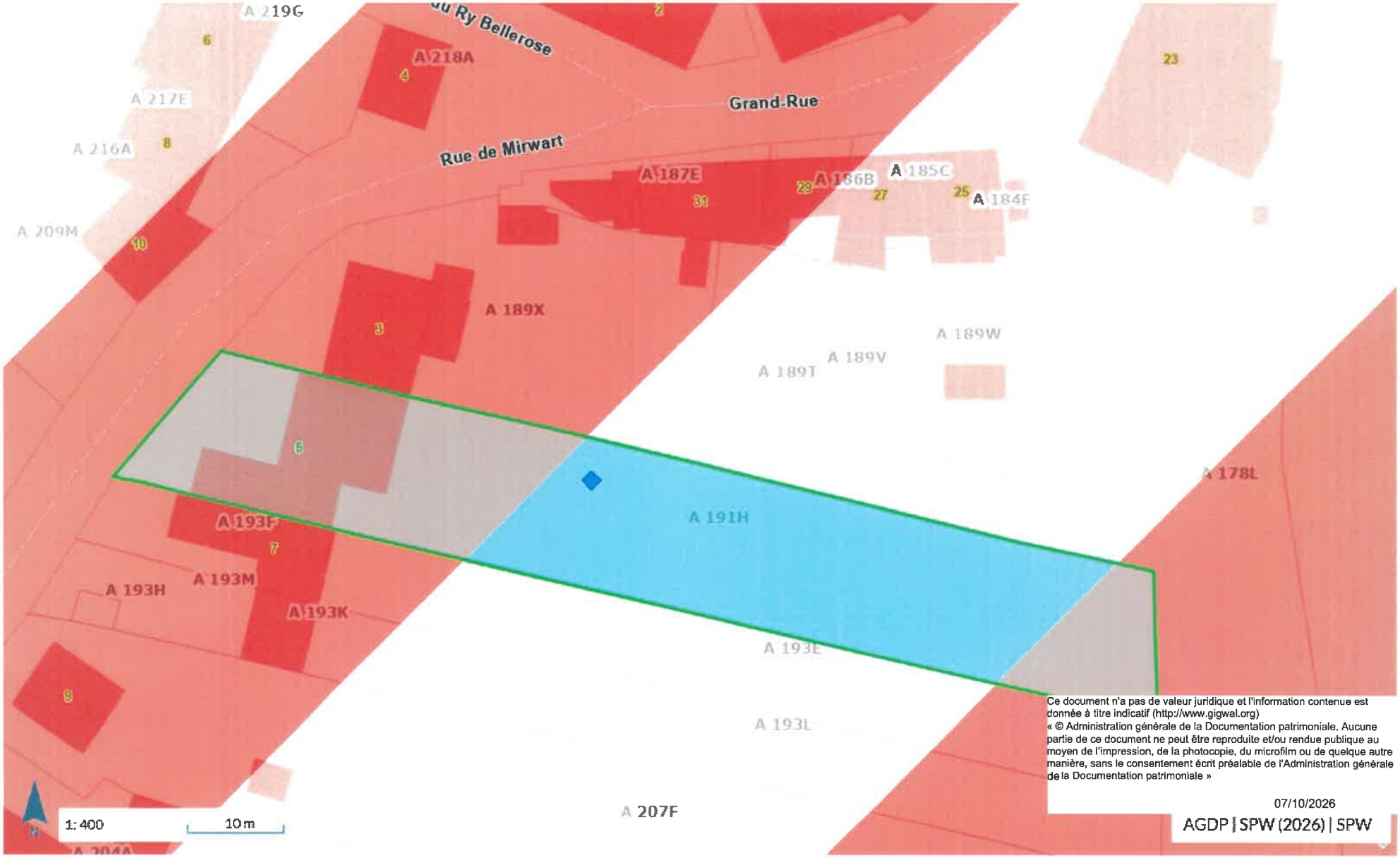

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW (2026) | SPW

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 2- SOL

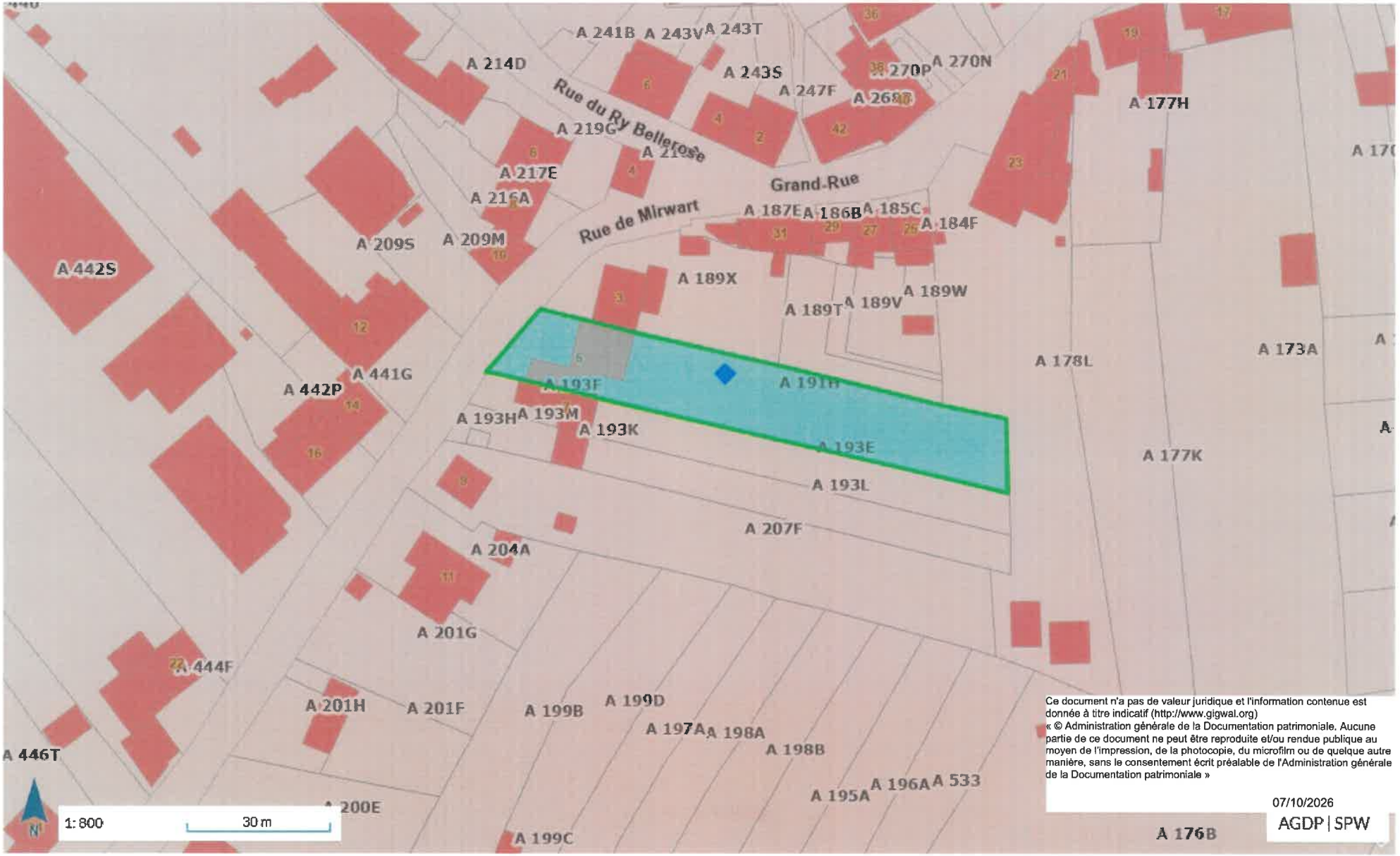

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 3- GRU

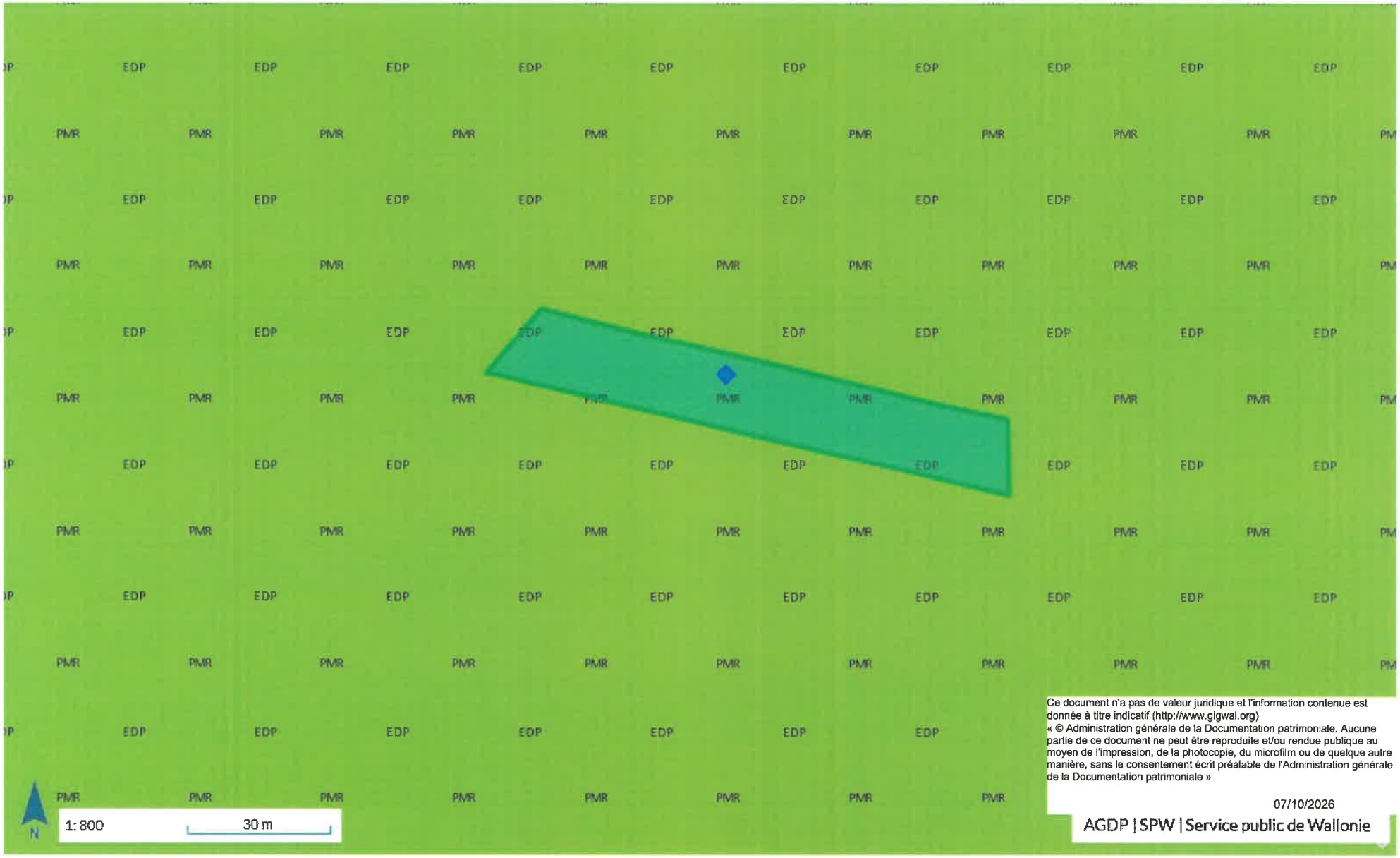

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW | Service public de Wallonie

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 4- Carte archéologique

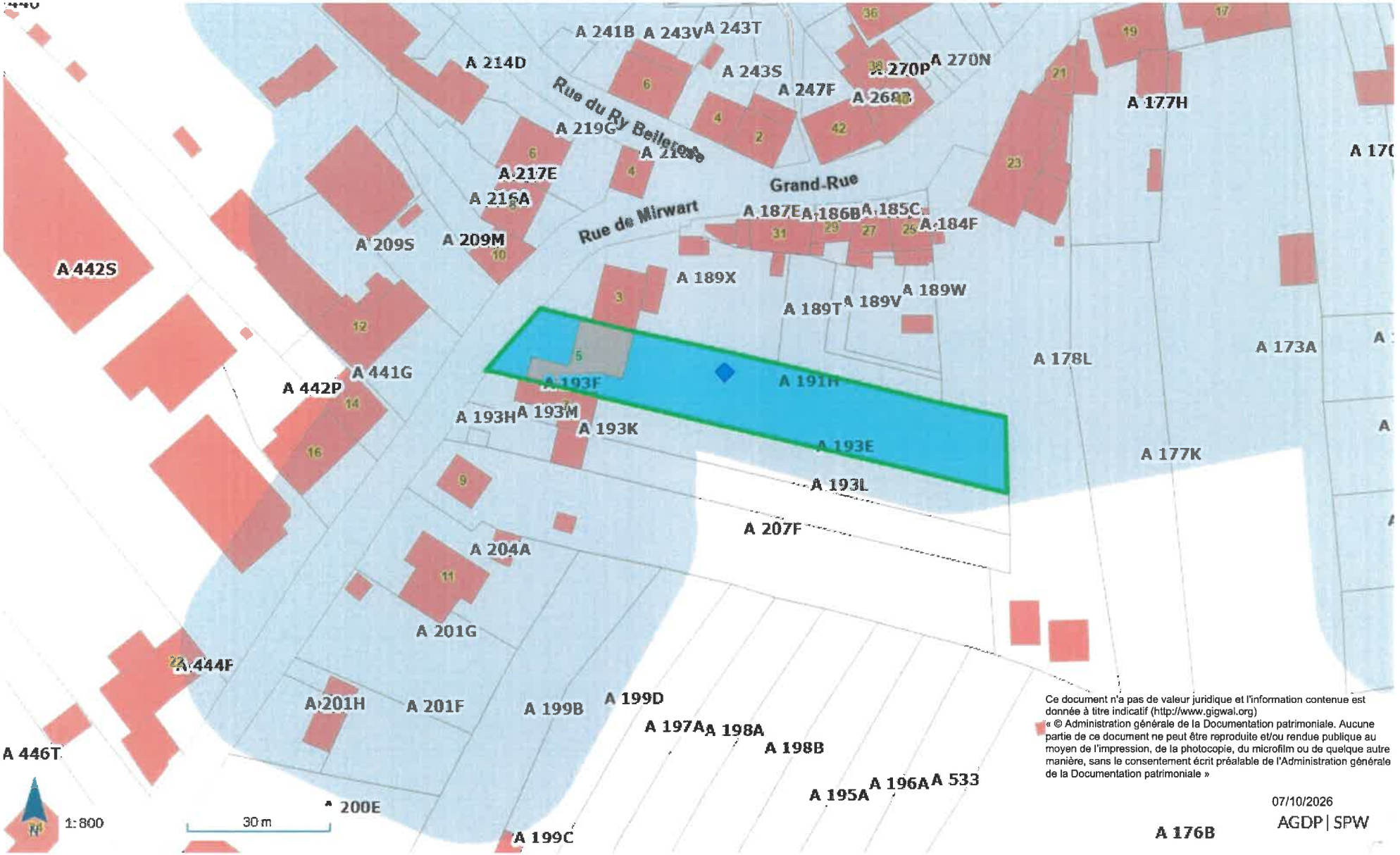

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 5- pash

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW | SPGE - Mise à jour : octobre 2018

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 6- ATLAS

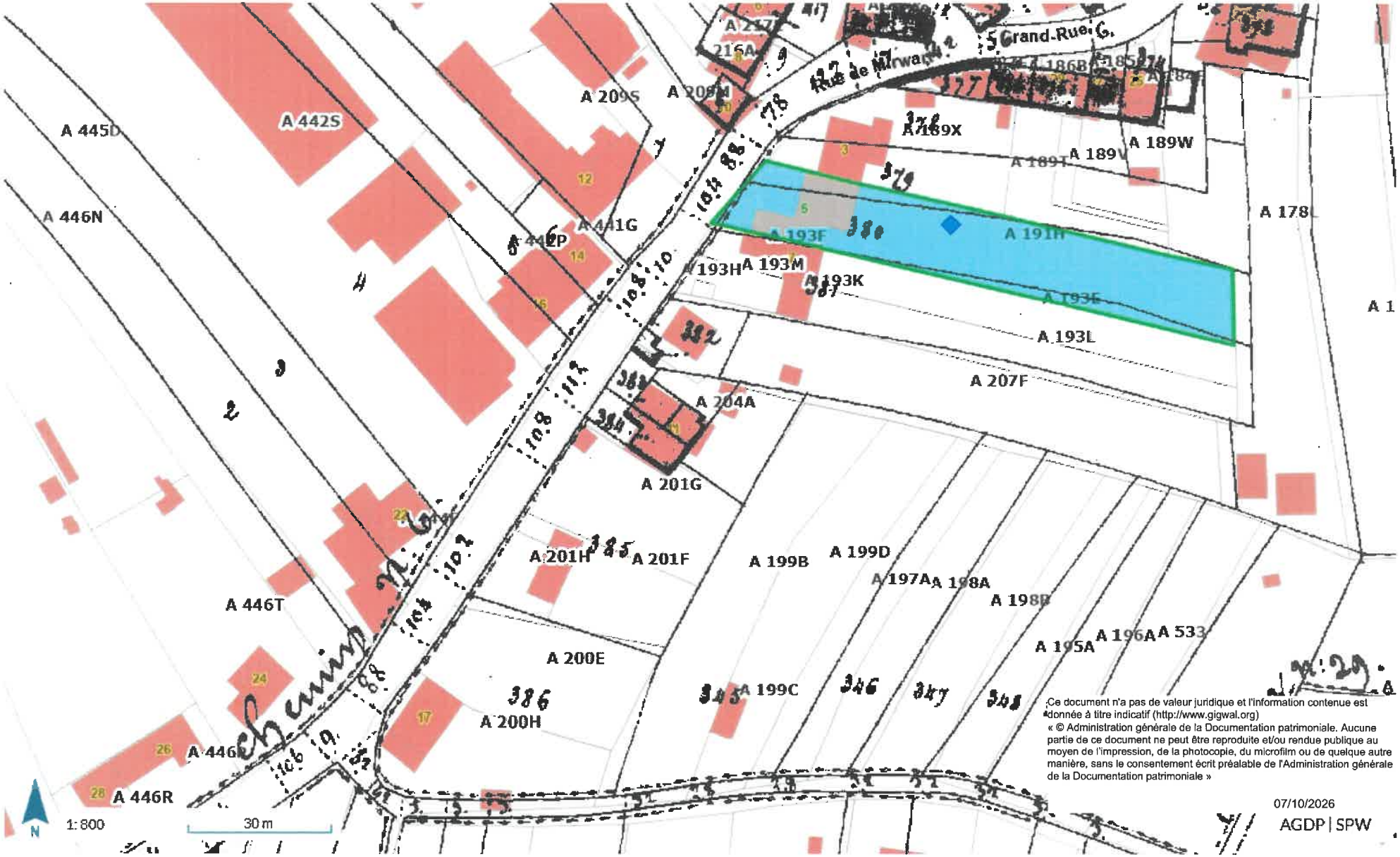

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW

GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 7- ADESA

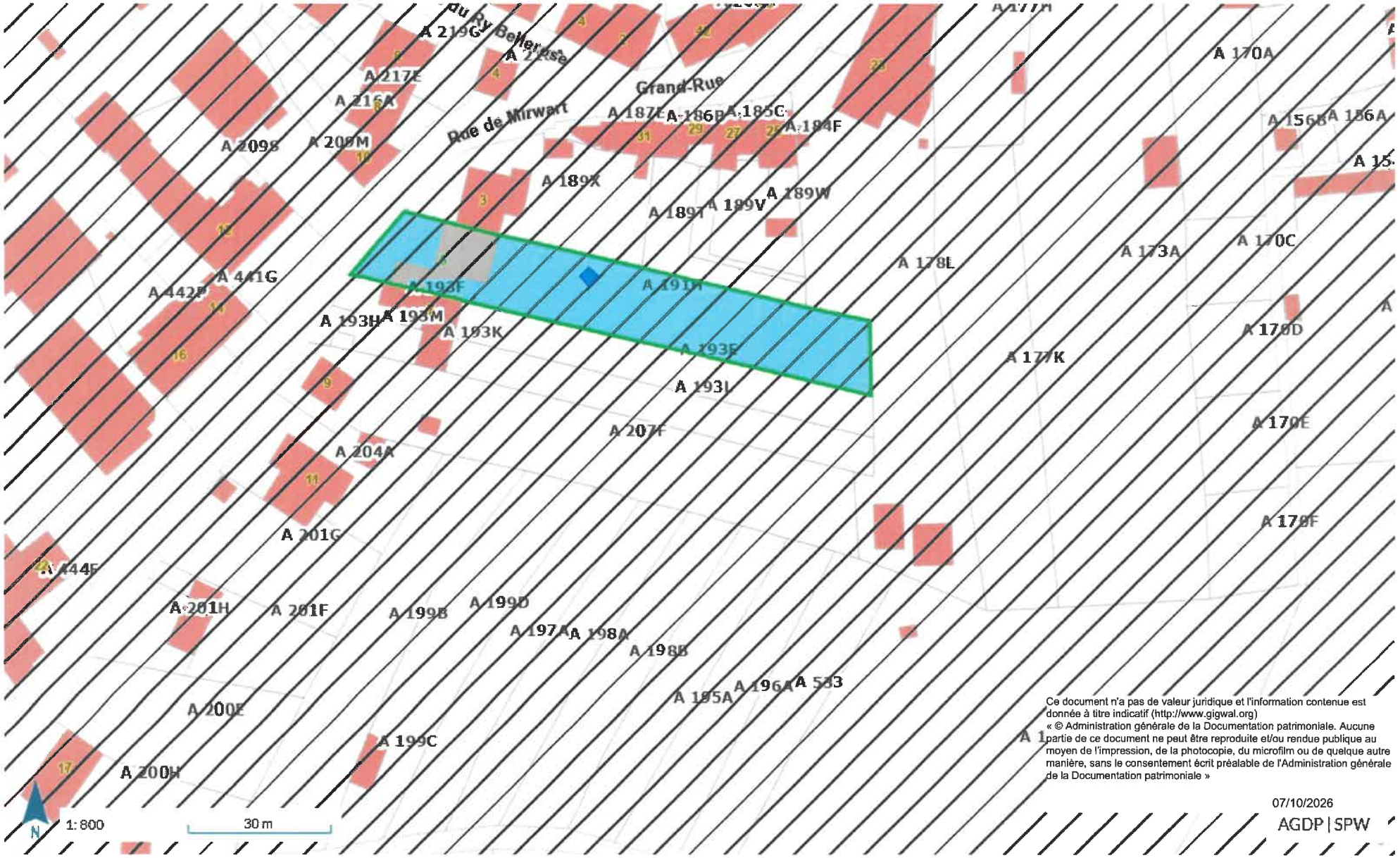

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (http://www.gigwal.org)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

07/10/2026

AGDP | SPW

Enquête notaire

Parcelle concernée	Division: SAINT-HUBERT 3 DIV/AWENNE/ Section: A Numéro: A 191 H INS: 84059 Surface **mesurée** sur le plan cadastral (susceptible de différer de la surface **"fiscale"** reprise à la matrice cadastrale) : 16.82 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): **Rue de Mirwart 5 , 6870 Awenne**
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : **BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU** 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 16.82 ares) Surcharges du plan de secteur Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural **Oui** Code carto: 84059-RSR-0003-01 Libellé: Awenne Historique dossier: arrêté du 14/01/2010 entré en vigueur le 05/02/2010 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui** Code carto: 84059-RMR-0001-01 Libellé: SAINT-HUBERT Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 arrêté du 25/02/1999 arrêté du 20/05/1999 arrêté du 25/01/2001 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: **Oui** Code carto: 84059-REP-0001-01 Libellé: SAINT-HUBERT Historique dossier: arrêté du 15/11/1990 arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC : Non
Anciennement Schéma de Structure Communal	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: **Oui** Code carto: 84059-PCA-0004-01 Code service: D8014/4 Libellé: Null (100% soit 16.82 ares) Historique dossier: arrêté du Roi du 28/03/1952 (approbation) Liendoc: Ici
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non

Article D.IV.22	Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non
Zones d'assainissement	2 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) Collectif (RAC)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: **Oui** Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non

Inventaire régional du patrimoine:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: **Oui** (100% soit 16.82 ares)
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers actifs: Non Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers clos: Non

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 07/10/2026 13:34